



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

ADOPTION RÈGLEMENT 392-2024

Amendant le règlement de zonage n° 355-2021 de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité tenue le 1^{er} octobre 2024, fût adopté le règlement suivant :

Règlement n° 392-2024 : Règlement amendant le règlement de zonage n° 355-2021 de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham

Le comité administratif et de planification de la MRC de Drummond a approuvé, le 5 novembre 2024, le règlement n° 392-2024, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

La MRC de Drummond a transmis la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 392-2024 à la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 14 novembre 2024.



Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière